

Établissement : *HABITAT ET SOINS - FROMENTIN*

Adresse : *12 rue Fromentin
PARIS 75009*

Historique :
Ouverture en 2002 (CHU), agrément CHRS en 2007, hébergement familles uniquement

Effectif total : *65*

Composition des effectifs :

- *Famille*
-

Spécificités des publics accueillis :

- *Tout public*
-

Tranche d'âge :

- *Pas de critère d'âge*
-

Modalité d'hébergement :

100% en collectif

Typologie des chambres :

1 appartement par famille

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

non

Restauration :

Distribution de repas en liaison froide (soir uniquement) + petit déjeuner. Cuisine collective à disposition.

Participation financière :

20% des ressources

Hébergement enfant :

Droit de garde « partagé » entre résident possible contre signature de décharge. Pas de possibilité d'hébergement d'enfant « extérieurs » à la structure. Partenariat avec crèches pour faciliter l'accès aux places

Animaux : *Non admis*

Type d'accompagnement :

Accompagnement social global

Composition de l'équipe :

- 6 accueillants
 - 1 travailleur social
 - 1 coordinateur
 - 1 directeur
-

Examen de la candidature :

Par le coordinateur

L'entretien :

Coordinateur et travailleur social : reviennent sur les éléments clés du parcours, évaluent le projet et présentent les modalités d'accueil et d'accompagnement du CHRS.

Délai d'admission :

Décision d'admission prise dans les 48h (maximum) après l'entretien. Le délai d'admission dépend de la disponibilité et de l'état du lieu d'hébergement. Les personnes sont prévenues directement.

Signalement des places au SIAO :

Dorénavant le délai de prévenance des départs du CHRS est de 15j. Les campagnes d'admission pourront être ainsi anticipées auprès du SIAO.

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

Ouverture 24h/24

Accompagnement proposé :

Accompagnement global

Visites à domicile régulières en fonction des situations et des problématiques rencontrées effectuées par les travailleurs sociaux mais également l'équipe des accueillants.

Partenaires extérieurs :

CMP, PMI, ASE...

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

3 fois par an, minimum, fonctionnement en assemblée plénière à compter de 2015
